

Remise à Niveau SSIAP 2

Remise à Niveau des chefs d'équipe de sécurité incendie (RAN SSIAP 2)

Métier(s) Visé(s) : Chef d'Equipe de Sécurité Incendie SSIAP 2

Durée : 21.00 heures (3.00 jours)	Nb de participants : De 4 à 15
Lieu de formation : <ul style="list-style-type: none">- SOLARIS DEVELOPPEMENT 6 rue PAUL ELUARD – 26800 PORTES LES VALENCE- <u>ou</u> dans vos locaux	Dates de sessions : voir notre catalogue en ligne https://solaris.catalogueformpro.com
Tarifs : <ul style="list-style-type: none">- Inter : 395.00 euros /participant- Intra : nous consulter (prestations de formation en exonération de TVA, article 261-4-4a du CGI)	Délai d'accès : 10 semaines

Délais d'accès

Nous nous engageons à traiter votre demande d'inscription sous 48 heures (hors week-end et jours fériés). L'accès à nos formations peut se faire dans un délai de 24 heures à 4 mois, selon votre financement, sous réserve de places disponibles et de la validation des prérequis.

Profils des apprenants

- Chef d'équipe de sécurité incendie SSIAP 2 souhaitant recycler son diplôme
- Titulaire diplôme équivalent

Prérequis

- SST, PSE1 ou PSC1 en cours de validité
- Diplôme SSIAP 2 ou équivalent
- Aptitude médicale

Objectifs pédagogiques

- Maîtriser les rôles et missions du chef d'équipe
- Approfondir et savoir transmettre ses connaissances de la réglementation incendie des ERP et IGH
- Savoir gérer au quotidien et en situation de crise une équipe et le PC de sécurité
- Connaissance et manipulation du SSI
- Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours

Contenu de la formation

- Fondamentaux de sécurité incendie
 - Rappel sur les fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie au regard du règlement d'incendie
- Mise en situation d'intervention
 - Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie
 - Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité
- Prévention
 - Evolution de la réglementation en matière de prévention et d'accessibilité
- Moyens de secours
 - Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours
 - Le SSI
 - Les moyens d'extinction
 - Les agents extincteurs
- Gestion du PC Sécurité
 - Gestion du PC en situation de crise

- Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours
- Gestion d'une évacuation
- Compte-rendu à la hiérarchie
- Organisation d'une séance de formation
 - Les méthodes pédagogiques
 - Pratique de l'animation
 - Déroulement chronologique d'une séance
- L'équipe de sécurité incendie
 - Organisation, fonctionnement et gestion de conflits de l'équipe de sécurité
 - Gestion des documents administratifs

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Une équipe de professionnels expérimentés dans le métier de votre formation, coordonnée par notre référent pédagogique Manuel EUDE, vous accompagne dans votre projet.

Moyens pédagogiques et techniques	Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation. • Documents supports de formation projetés. • Exposés théoriques • Etude de cas concrets • Quizz en salle • Mises en situations pratiques (gestion de crise, animation d'une séance de formation) 	<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles de présence. • Questions orales ou écrites (QCM). • Mises en situation. • Formulaires d'évaluation de la formation. • Certificat de réalisation de l'action de formation. • Animation d'une séance de formation

Résultats attendus de la formation :

Acquisition des connaissances nécessaires afin de pouvoir encadrer et former une équipe de sécurité qui sera chargée d'assurer l'intégrité des personnes et des biens dans les établissements recevant du public (ERP) et les immeubles de grande hauteur (IGH)

Modalités d'obtention :

Contrôle continu de l'acquisition des connaissances (QCM, animation d'une séance de formation, gestion du PC sécurité en situation de crise etc.)

Détails sur la certification :

A l'issue de la formation, une attestation de formation est délivrée. Pour les personnes titulaires d'un diplôme équivalent au SSIAP 2, un diplôme SSIAP 2 est édité et envoyé au SDIS 26 pour validation avant transmission au stagiaire concerné.

Nos engagements "qualité"

Grâce à une démarche qualité rigoureuse et en constante amélioration, Solaris vous apporte ses "+" :

- Des intervenants qualifiés,
- Des formations certifiantes et diplômantes,
- Des supports de cours très visuels pour faciliter le perfectionnement des connaissances,
- Un suivi individualisé par notre référent pédagogique,
- Une équipe administrative à votre disposition pour vous accompagner dans votre projet professionnel,
- Un partenariat avec de nombreuses entreprises locales cherchant à recruter des agents, etc.
- Accessibilité : Si vous avez des particularités nécessitant une adaptation de la formation, merci de nous le signaler. SOLARIS s'engage à mobiliser les expertises, outils et réseaux nécessaires pour accueillir et accompagner les publics en situation de handicap.

Plus d'informations sur notre site internet et/ou sur demande auprès de notre service administratif.

6 rue Paul Eluard
26600 Portes-lès-Valence

www.solaris-developpement.fr

04 75 60 03 48

OF/CFA SOLARIS DEVELOPPEMENT | SARL au capital de 8000 € | SIRET : 48082447300031 | Numéro de déclaration d'activité : 82260143026
(auprès du préfet de région de : Auvergne Rhône-Alpes) | N° UAI : 0261570R | N° Autorisation d'exercice CNAFS : FOR-026-2027-12-01-20220597306 | Agrément n° 26-002
de la Préfecture de la Drôme pour les formations SSIAP (Agrément n° 26 07 12 21 02 de la CPNEFP pour le TFRAPS)